

222C0510  
FR00140039U7-FS0138

4 mars 2022

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**TRANSITION**  
(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 3 mars 2022, la société JP Morgan Chase & Co. (C/o CT Corporation, 1209 Orange Street, Wilmington, Etats-Unis) a déclaré avoir franchi indirectement en hausse, le 1<sup>er</sup> mars 2022, le seuil de 5% du capital de la société TRANSITION et détenir indirectement, par l'intermédiaire des sociétés qu'elle contrôle, 1 387 905 actions TRANSITION représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 6,17% des droits de vote de cette société<sup>1</sup>, répartis comme suit :

	<b>Actions</b>	<b>% capital</b>	<b>Droits de vote</b>	<b>% droits de vote</b>
JP Morgan Securities plc	810 105	2,94	810 105	3,60
JP Morgan Securities LLC	577 800	2,10	577 800	2,57
<b>Total JP Morgan Chase &amp; Co.</b>	<b>1 387 905</b>	<b>5,04</b>	<b>1 387 905</b>	<b>6,17</b>

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions TRANSITION sur le marché.

Au titre de l'article L. 233-9 I, 6° du code de commerce et de l'article 223-14 IV du règlement général :

- la société JP Morgan Securities plc a précisé détenir 115 105 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities plc d'utiliser lesdites actions à tout moment ; et
- la société JP Morgan Securities LLC a précisé détenir 577 800 actions TRANSITION (prises en compte dans la détention par assimilation visée ci-dessus) résultant de la conclusion d'un contrat avec un tiers (propriétaire desdites actions) conférant le droit à la société JP Morgan Securities LLC d'utiliser lesdites actions à tout moment.

<sup>1</sup> Sur la base d'un capital composé de 27 533 332 actions représentant 22 485 556 droits de vote en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.